

**Commune de Saint-André de l'Epine**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 05 MAI 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 mai 2017 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Larsonneur Jean-Claude, Salagnac Gaétan (arrivé à 21h10), Lecornu Loïc, Marie Myriam, Chopin Jessica, Lebouteiller Mathilde, Martial Nicolas, Catherine Sandra, Gardie Isabelle, Sauvage Cécile.

Absents excusés : Lebas Nathalie (procuration à Serge Montaigne), Rabec David.

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

**1 - SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

**2 – ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES  
DES 11 JUIN ET 18 JUIN 2017**

**11 JUIN 2017**

**PRESIDENT : MONTAIGNE Serge    SECRETAIRE : MARIE Myriam**

**ASSESEURS DE 8 à 11H30 : LEBAS Nathalie, MARTIAL Nicolas, LARSONNEUR Jean-Claude  
DE 11H30 à 15H00 : SAUVAGE Cécile, MONTAIGNE Serge, LECORNU Loïc  
DE 15H00 à 18H00 : MARIE Myriam, CATHERINE Sandra, SALAGNAC Gaétan**

**18 JUIN 2017**

**PRESIDENT : MONTAIGNE Serge    SECRETAIRE : MARIE Myriam**

**ASSESEURS DE 8 à 11H30 : MARTIAL Nicolas, CHOPIN Jessica, LARSONNEUR Jean-Claude  
DE 11H30 à 15H00 : EUDES Alain, SAUVAGE Cécile, CATHERINE Sandra  
DE 15H00 à 18H00 : MARIE Myriam, GARDIE Isabelle, MONTAIGNE Serge**

**3 – SUBVENTIONS 2017**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Club de l'amitié : 1350€ par 9 voix pour (Monsieur Larsonneur s'abstient)
- Anciens combattants : 100€ à l'unanimité
- Ass. des parents d'élèves : 300€ à l'unanimité
- Comité des fêtes : 200€ à l'unanimité

#### **4 – INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2017**

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 10 voix pour et deux voix contres d'attribuer une indemnité de gardiennage église pour l'année 2017 d'un montant de 100€ à l'abbé YVER du presbytère de St-Jean-de-Daye.

#### **5 – DEVIS DIVERS**

##### **a. Chemin de la fontaine – remplacement caniveaux**

Le devis de l'entreprise COLAS, agence de Saint-Lô, est retenu à l'unanimité (sauf Monsieur Salagnac, pas arrivé) pour un montant de 840€ TTC.

Il se décompose comme suit : Remplacement de 4m de caniveaux (dépose des caniveaux, terrassement du fond de fouille, fourniture et pose des caniveaux sur lit de béton), Raccords béton sur chaussée et sur grille avaloir avec re-scellement si nécessaire.

##### **b. Cimetière – plaque pour le jardin du souvenir**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société PLESSIS pour la fourniture plus pose d'une plaque en gris clair et vingt plaques d'identité en noir, gravure comprise s'élevant à la somme de 400€ TTC.

##### **c. Travaux derrière la salle**

Le devis de l'entreprise Defortescu est retenu pour un montant de 756€ TTC.

##### **d. Cloche Eglise**

Un problème de dysfonctionnement d'une cloche a été constaté par l'entreprise Biard-Roy qui se propose d'y remédier : le conseil municipal ne donne pas suite pour l'instant.

##### **e. Illuminations**

Afin de faciliter l'installation des illuminations de Noël dans le bourg, Monsieur Eudes a demandé un devis à l'entreprise SORAPEL afin de mettre des prises de courant sur chaque poteau.

Il s'élève à la somme de 1260€ TTC pour 5 branchements.

Après discussion et vote, le conseil municipal l'accepte par 9 voix pour, une contre et 3 abstentions.

##### **f. Accessibilité**

Monsieur le Maire a évalué les fournitures nécessaires à l'employé communal pour effectuer lui-même les petits travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, celles-ci s'élèveraient à 1500€.

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

- a. Le logement communal au dessus du restaurant sera libre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à raison d'un loyer mensuel de 400€.
- b. La location par Manche Habitat du logement situé au 11 rue du 12 juillet 1944 est en cours, après rénovation.
- c. Information Ecole : Messieurs les Maires du RPI et de la Barre de Semilly sont allés visiter l'école de St-Jean d'Elle.  
Une réunion est prévue de tous les maires à la mairie de la Barre de Semilly jeudi 11 mai afin d'organiser la gestion et le suivi du projet de nouvelle école.
- d. Information sur le **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL** : une étude pour la mise en place du PLUI sera réalisée sur le territoire de « Saint-Lô Agglo » pour l'ensemble des communes à compter de 2017, son coût s'élèverait à 700000€.
- e. Accessibilité : Un bureau devra être mis à disposition au rez-de-chaussée pour les personnes en situation d'handicap. Une rampe ainsi qu'une sonnette, reliée au secrétariat de la mairie, devra être installée à la porte de la mairie.